

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Thetford Mines tenue à la salle du Conseil le 21 novembre 2016 à 20 heures.

Sont présents les conseillères et les conseillers :

Josée Perreault	Jean-François Morissette
Michel Verreault	Denise P. Bergeron
Jean-François Delisle	Hélène Martin
Marco Tanguay	Yves Bergeron
François Madore	Daniel Poudrier

Sous la présidence du maire Marc-Alexandre Brousseau, formant quorum.

Sont également présents le directeur général, Olivier Grondin et la greffière, Edith Girard.

## **1 - PROCLAMATION / OUVERTURE DE LA RÉUNION**

1.1-  
Présentation du  
rapport sur la  
situation  
financière de la  
Ville par le maire

Le maire fait rapport de la situation financière de la Ville. Il traite des états financiers et du rapport des vérificateurs pour l'année 2015, du programme triennal d'immobilisations 2016-2017-2018, des indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice 2016, des orientations du budget 2017.

De plus, le maire fait mention de la rémunération et des allocations de dépenses que chaque membre du Conseil reçoit de la Ville. Il dépose la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$, ainsi que la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ avec un même contractant et dont la dépense totale dépasse 25 000 \$, depuis le dernier rapport du maire sur la situation financière.

Finalement, le Conseil décrète que le présent rapport concernant la situation financière de la Ville soit publié dans un journal local.

## **2 - ORDRE DU JOUR**

2.1-  
Adoption de  
l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault  
APPUYÉ PAR le conseiller François Madore

**2016-434TM**

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté en ajoutant les points suivants :

- 1.1 Discours du maire sur la situation financière;
- 7.1 Amendement - PIIA au 309, rue O'Meara;
- 17.2 Amendement à la Politique de déneigement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 -

### **PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES PUBLIQUES**

3.1-  
Adoption du  
procès-verbal de  
la séance  
ordinaire du 7  
novembre 2016

ATTENDU le dépôt par la greffière du projet de procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2016;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie des documents dans les délais prévus par la loi;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Bergeron  
APPUYÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2016 soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2016-435TM**

4 -

### **RAPPORTS DES COMMISSIONS PERMANENTES**

4.1-  
Adoption des  
procès-verbaux  
des 7 et 14  
novembre 2016  
de la  
Commission  
permanente

ATTENDU le dépôt par la greffière des projets de procès-verbaux de la Commission permanente du Conseil des 7 et 14 novembre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault  
APPUYÉ PAR le conseiller Marco Tanguay

ET RÉSOLU :

QUE les procès-verbaux des 7 et 14 novembre 2016 de la Commission permanente du Conseil de la Ville de Thetford Mines soient adoptés et dans lesquels les résolutions adoptées sont valables comme si au long récitées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2016-436TM**

5 -

### **CONSEIL MUNICIPAL**

5.1-  
Appui au  
Regroupement  
pour un Québec  
en santé

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec souhaite mettre en place une politique gouvernementale de prévention en santé qui nécessite l'investissement de moyens importants;

ATTENDU l'augmentation des coûts de santé, en particulier ceux associés au traitement de maladies chroniques imputables à de mauvaises habitudes de vie qui crée une pression indue sur les finances du Québec et accapare une partie importante des fonds publics;

ATTENDU les efforts qui ont permis la progression de la norme sociale en matière

**2016-437TM**

de saines habitudes au cours des dernières années qui nous permettent d'observer de véritables changements dans les modes de vie;

ATTENDU la concrétisation d'un vaste mouvement collectif en faveur de la prévention des maladies et de l'amélioration des conditions de vie des communautés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier  
APPUYÉ PAR le conseiller François Madore

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines appuie la démarche du Regroupement pour un Québec en santé et demande au gouvernement du Québec de poursuivre et d'intensifier ses efforts dans la création d'environnements favorables à l'intégration de saines habitudes de vie pour l'amélioration de la qualité de vie des Québécoises et des Québécois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2-  
Nomination de  
représentants au  
sein du Conseil  
d'administration  
de l'OMH

**2016-438TM**

ATTENDU la nécessité pour la Ville de nommer deux représentants pour siéger au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation;

ATTENDU QUE le mandat du conseiller Michel Verreault au sein de cet organisme vient à échéance le 2 décembre 2016 et qu'il souhaite y poursuivre son implication;

ATTENDU l'intérêt manifesté par madame Mélissa Leclerc pour occuper une telle fonction;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 21 novembre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron  
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE le conseiller Michel Verreault et madame Mélissa Leclerc soient nommés à titre de représentants de la Ville de Thetford Mines au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Thetford Mines, et ce, pour une période de trois ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6 - RAPPORTS DE LA GREFFIÈRE**

6.1-  
Dépôt de la mise  
à jour de la  
déclaration des  
intérêts  
pécuniaires d'un  
des membres du  
Conseil

La greffière fait rapport qu'elle a reçu une mise à jour de la déclaration des intérêts pécuniaires d'un des membres du Conseil, comme prévu par la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

**7 - GESTION DU TERRITOIRE**

7.1-  
Amendement -  
PIIA au 309, rue  
O'Meara

ATTENDU la résolution n° 2016-407TM adoptée par le Conseil le 17 octobre 2016, concernant le plan d'implantation et d'intégration architecturale en vue de la construction d'un dôme au 309, rue O'Meara;

**2016-439TM**

ATTENDU QUE le Conseil a notamment exigé, pour la réalisation du plan, que le revêtement du dôme soit de couleur verte;

ATTENDU la révision du projet par les parties impliquées;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Bergeron  
APPUYÉ PAR le conseiller Marco Tanguay

ET RÉSOLU :

QUE la résolution n° 2016-407TM soit amendée afin que le premier paragraphe de la décision soit remplacé par le suivant :

QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) soit accepté à la condition que l'écran végétal soit installé près de l'emprise de la rue O'Meara et qu'il soit entretenu aux frais du demandeur;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8 - SOUMISSIONS / PROPOSITIONS**

8.1-  
Octroi du contrat  
de services de  
laboratoire en  
environnement

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour les services de laboratoire en environnement pour une durée de 36 mois;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture de la soumission suivante :

**2016-440TM**

Soumissionnaire	Montant
Groupe Environex inc.	31 521 \$

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 14 novembre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Martin  
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite à la soumission reçue, la Ville de Thetford Mines confie à **Groupe Environex inc.**, les services d'analyses de laboratoire en environnement pour une période de 36 mois couvrant les années 2017 à 2020 selon les prix unitaires déposés, le tout représentant des déboursés annuels d'environ 31 500 \$ taxes en sus, payables à même les fonds généraux des années 2017 à 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2-  
Acquisition d'une  
plaque vibrante

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour l'acquisition d'une plaque vibrante réversible diesel neuve de l'année 2016 ou 2017;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture des soumissions suivantes :

**2016-441TM**

Soumissionnaires	Montants
Location d'outils Thetford	15 995 \$
Thetford Armature inc.	19 999 \$

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 7 novembre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault  
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite aux soumissions reçues, la Ville confie à **Location d'Outils Thetford** la fourniture d'une plaque vibrante réversible diesel neuve de marque Mikasa, modèle MVH508DZ de l'année 2016, au prix de 15 995 \$ taxes en sus, le tout payable à même le fonds de roulement de la Ville;

QUE le coût de cette dépense soit remboursé au fonds de roulement sur une période de 5 ans, à compter de l'année 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**9 -**

## **SOUTIEN AUX ORGANISMES**

9.1-  
Octroi d'une aide  
financière

ATTENDU la demande d'aide financière présentée par monsieur Guy Roy de la Corporation Événements Aventure dans le cadre de la promotion du futur site du centre d'affaires et de congrès de Thetford;

**2016-442TM**

ATTENDU QUE cet organisme sans but lucratif a présenté un compte-rendu de ses actions publicitaires et promotionnelles qui ont contribué à faire connaître les attraits touristiques de la Ville de Thetford Mines;

ATTENDU QUE les activités organisées par Corporation Évènements Aventure au cours de l'année 2016 ont permis d'attirer à Thetford Mines des gens de l'extérieur de la MRC des Appalaches;

ATTENDU QUE le Conseil souhaite soutenir les investissements en matière de promotion touristique effectués par cet organisme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault  
APPUYÉ PAR le conseiller Yves Bergeron

ET RÉSOLU :

QU'une aide financière de 40 000 \$ soit versée à la Corporation Évènements Aventure, à même les fonds généraux de la Ville pour l'année 2016;

QUE le versement de l'aide soit accordé à titre de remboursement des investissements en promotion et publicité qui ont pour effet de faire connaître la Ville et de mettre en valeur ses attraits touristiques et qui seront réalisés après le 21 novembre 2016.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Le conseiller Marco Tanguay demande le vote.

Les conseillères Josée Perreault, Denise P. Bergeron et Hélène Martin et les conseillers Michel Verreault, Yves Bergeron et François Madore se prononcent en faveur de la proposition.

Les conseillers Jean-François Morissette, Jean-François Delisle, Marco Tanguay et Daniel Poudrier se prononce contre la proposition.

**10 -**

**COUR MUNICIPALE**

**11 -**

**DIRECTION GÉNÉRALE**

11.1-  
Vente du 4063,  
rue du Lac-Noir

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines est propriétaire du lot n° 3 854 227 du cadastre du Québec, connu comme étant le 4063, rue du Lac-Noir;

ATTENDU l'offre d'achat formulée par monsieur Yvan Lachance pour ce terrain en date du 15 septembre 2016;

ATTENDU la recommandation du Service du greffe;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 14 novembre 2016;

**2016-443TM**

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette  
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines vende à monsieur Yvan Lachance le lot n° 3 854 227 du cadastre du Québec, au prix de 3 750 \$ plus taxes, le tout conformément aux termes du projet de contrat préparé par M<sup>e</sup> Mélissa Blais, notaire et transmis en date du 10 novembre 2016;

QUE les honoraires, les frais de publication et des copies soient assumés par l'acheteur;

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Thetford Mines, tous les documents nécessaires à la parfaite exécution des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.2-  
Acquisition du  
lot n° 5 590 150  
du cadastre du  
Québec

**2016-444TM**

ATTENDU QUE Société Fidélité est propriétaire du lot n° 5 990 150 du cadastre du Québec, qui a front sur la 9<sup>e</sup> Rue Sud;

ATTENDU les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui exigent que le promoteur d'un développement résidentiel verse une compensation à la Ville;

ATTENDU la recommandation du Service du greffe;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 11 août 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Bergeron  
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines accepte la cession par Société Fidélité du lot n° 5 590 150 du cadastre du Québec, d'une superficie de 14 322,7 mètres carrés, à titre de contribution au sens de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, relativement au projet domiciliaire le Boisé du golf, le tout conformément aux termes du projet de contrat préparé par M<sup>e</sup> Alexandra Roberge, notaire et transmis le 26 octobre 2016;

QUE les honoraires, les frais de publication et de copies de cet acte soient assumés par la Ville;

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Thetford Mines, tous les documents nécessaires à la parfaite exécution des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.3-  
Cession du lot n°  
6 008 822 du  
cadastre du  
Québec

**2016-445TM**

ATTENDU QUE Groupe Profectus inc. est propriétaire du lot n° 6 008 822 du cadastre du Québec (une partie de l'ancien lot n° 4 385 376), qui se trouve en deuxième rangée du boulevard Frontenac Est;

ATTENDU QUE cette société veut offrir un terrain en compensation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (le MDDELCC) pour les pertes qui seraient engendrées par un projet commercial;

ATTENDU le caractère perpétuel de la Ville de Thetford Mines;

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines, par son Service des travaux publics, du génie et de l'environnement, possède les connaissances et les ressources pour protéger un milieu naturel de ce type;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 21 novembre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Delisle  
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines accepte la cession par Groupe Profectus inc. en sa faveur du lot n° 6 008 822 du cadastre du Québec, d'une superficie de 26 981 mètres carrés et sans contrepartie, le tout conformément aux termes du projet de contrat préparé par M<sup>e</sup> Marie-Klaude Paquet, notaire et transmis en date du 16 novembre 2016;

QUE la Ville de Thetford Mines s'engage à conserver, protéger et possiblement à mettre en valeur le milieu humide présent sur une partie de cet immeuble;

QUE la Ville de Thetford Mines s'engage à modifier les règlements d'urbanisme qui s'appliquent à cette propriété, dans un délai de 12 mois suivant la cession, afin d'y prévoir des activités de conservation environnementale;

QUE des copies de ces règlements soient transmises au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

QUE les frais relatifs à cette transaction soient assumés par la demanderesse;

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Thetford Mines, tous les documents nécessaires à la parfaite exécution des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12 -

**RESSOURCES HUMAINES**



**RESSOURCES FINANCIÈRES**

13.1-  
Adjudication  
d'une émission  
d'obligation

**2016-446TM**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros 142, 174, 199, 208, 259, 339, 341, 377, 389, 477, 480, 492, 530 et 532, la Ville de Thetford Mines souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 6 décembre 2016, au montant de 6 440 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Ville de Thetford Mines a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

<b>MACKIE RESEARCH CAPITAL CORPORATION</b>				
Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
99,32300	770 000 \$	1,25 %	2017	2,20554 %
	786 000 \$	1,35 %	2018	
	803 000 \$	1,65 %	2019	
	820 000 \$	1,90 %	2020	
	3 261 000 \$	2,20 %	2021	

<b>VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.</b>				
Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
98,80700	770 000 \$	1,25 %	2017	2,23293 %
	786 000 \$	1,45 %	2018	
	803 000 \$	1,55 %	2019	
	820 000 \$	1,80 %	2020	
	3 261 000 \$	2,05 %	2021	

<b>MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.</b>				
Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
98,98900	770 000 \$	1,20 %	2017	2,23734 %
	786 000 \$	1,45 %	2018	
	803 000 \$	1,65 %	2019	
	820 000 \$	1,90 %	2020	
	3 261 000 \$	2,10 %	2021	

<b>VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.</b>				
Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
98,70500	770 000 \$	1,25 %	2017	2,24504 %
	786 000 \$	1,45 %	2018	
	803 000 \$	1,65 %	2019	
	820 000 \$	1,85 %	2020	
	3 261 000 \$	2,00 %	2021	

<b>FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.</b>				
Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
98,83700	770 000 \$	1,25 %	2017	2,24823 %
	786 000 \$	1,45 %	2018	
	803 000 \$	1,65 %	2019	
	820 000 \$	1,90 %	2020	
	3 261 000 \$	2,05 %	2021	

ATTENDU QUE l'offre provenant de MACKIE RESEARCH CAPITAL CORPORATION s'est avérée la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Madore  
APPUYÉ PAR le conseiller Yves Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE l'émission d'obligations au montant de 6 440 000 \$ de la Ville de Thetford Mines soit adjugée à MACKIE RESEARCH CAPITAL CORPORATION;

QUE demande soit faite à cette dernière de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE le maire et le trésorier soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.2-  
Obligations de  
courte échéance

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron  
APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Martin

ET RÉSOLU :

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 6 440 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 142, 174, 199, 208, 259, 339, 341, 377, 389, 477, 480, 492, 530 et 532 la Ville de Thetford Mines émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

**cinq (5) ans** (à compter du 6 décembre 2016); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 142, 199, 259, 339, 389, 477, 480, 492, 530 et 532 chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.3-  
Concordance  
d'émission  
d'obligations

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Thetford Mines souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 6 440 000 \$ :

2016-448TM

<b>Règlements d'emprunt numéro</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
142	275 200 \$
174	11 000 \$
199	33 000 \$
208	27 400 \$
259	43 700 \$
339	566 400 \$
339	862 900 \$
341	253 900 \$
341	369 500 \$
377	281 800 \$
377	685 900 \$
389	228 300 \$
477	175 000 \$
480	990 000 \$
492	570 000 \$
530	246 000 \$
532	820 000 \$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Delisle  
 APPUYÉ PAR le conseiller Marco Tanguay

ET RÉSOLU :

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 6 440 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 6 décembre 2016;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

C.D. DE LA RÉGION DE THETFORD  
 300, BOUL. FRONTENAC EST  
 THETFORD MINES, QC  
 G6G 7M8

QUE les intérêts soient payables semi annuellement, le 6 juin et le 6 décembre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le maire et le trésorier. La Ville de Thetford Mines, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.4-  
Acceptation de la  
liste des chèques  
- Octobre 2016

ATTENDU QUE le Service des ressources financières a déposé la liste des chèques du mois d'octobre 2016;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 14 novembre 2016;

**2016-449TM**

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marco Tanguay  
APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Martin

ET RÉSOLU :

QUE le bordereau des comptes fournisseurs au montant de 2 694 966,71 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2016 soit accepté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**14 -**

**GREFFE**

**15 -**

**SÛRETÉ MUNICIPALE**

**16 -**

**SÉCURITÉ INCENDIE**

**17 -**

**TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE ET ENVIRONNEMENT**

17.1-  
Engagement de  
conservation des  
milieux humides

ATTENDU l'entente convenue entre la Ville de Thetford Mines et le Promoteur concernant la construction de la nouvelle rue Kingsville dans le secteur de la *Place St-Joseph*;

ATTENDU QUE la rue Kingsville sera cédée à la Ville à la fin des travaux;

**2016-450TM**

ATTENDU l'engagement pris par la Ville, à même cette entente, de compenser la perte de milieux humides engendrée par la construction de cette nouvelle rue sur les

lots numéros 5 909 086, 5 909 087, 5 909 088 et 5 909 089 du cadastre du Québec;

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Madore  
APPUYÉ PAR le conseiller Yves Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines s'engage à créer et publier une servitude de conservation sur une superficie de 2,52 hectares de milieux humides situés sur les lots numéros 5 134 773 et 5 474 775 du cadastre du Québec qui lui appartiennent et délimités selon la description technique de monsieur Tony Fournier, arpenteur-géomètre datée du 19 décembre 2012 (minute n° 2329), identifiés comme étant les parcelles 1 à 3 et à y prohiber les activités suivantes:

- a) les travaux de remplissage, de creusage, de drainage ou d'assèchement, de dérivation ou de captage d'eau de surface ou souterraine;
- b) l'extraction de matières minérales ou organiques ou autres travaux de modification du sol;
- c) l'érection, l'installation ou la construction d'infrastructures;
- d) l'exploitation industrielle ou commerciale des ressources naturelles;
- e) l'introduction d'animaux ou de plantes non indigènes;
- f) la plantation ou l'introduction de plantes génétiquement modifiées;
- g) la récolte, la cueillette, le fauchage, la destruction ou la coupe de la végétation en place, incluant le bois mort, les champignons et les fruits sauvages;
- h) les activités d'installation d'appâts pour attirer les espèces fauniques;
- i) la chasse, la pêche et le piégeage;
- j) la présence d'animaux domestiques;
- k) l'utilisation d'engrais, de pesticides ou de phytocides;
- l) le dépôt de déchets, de matières résiduelles fertilisantes ou autres matériaux ou produits dangereux;
- m) le camping;
- n) l'allumage de feux;
- o) la circulation en véhicule mécanique ou motorisé à l'exception d'un sentier sis en zone terrestre dans lequel est installé une conduite d'égout domestique;
- p) la circulation à pied ou autrement, hors de chemins, sentiers utilitaires ou sentiers,
- q) le damage mécanique des pistes de ski de fond;
- r) l'inondation ou toute modification du niveau d'eau;
- s) toutes les activités susceptibles de nuire de quelque façon que ce soit aux caractéristiques naturelles du fonds servant;
- t) le lotissement, le morcellement ou la subdivision;
- u) l'aménagement de chemins, de routes et de sentiers;
- v) la récolte, la cueillette, le fauchage, la destruction ou la coupe de la végétation, incluant le bois au sol et les arbres dépérissants ou morts, mais excluant les champignons ou les fruits sauvages;

QUE la Ville s'engage, dans les six (6) mois suivant l'émission du certificat d'autorisation par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (le MDDELCC), à transmettre une demande de modification des règlements d'urbanisme à la municipalité d'Adstock, afin d'assurer la conservation écologique de ces terrains;

QUE la Ville s'engage à transmettre au MDDELCC la décision de la municipalité d'Adstock relativement à cette demande et une copie des règlements d'urbanisme modifiés, le cas échéant, dans un délai de douze (12) mois suivant la publication de la servitude de conservation;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au promoteur concerné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.2-  
Amendement à la  
Politique de  
déneigement

2016-451TM

ATTENDU QUE la Politique de déneigement de la Ville de Thetford Mines a été adoptée en octobre 2007 et révisée par la suite en novembre 2011 et en mai 2014;

ATTENDU la révision des pratiques et des besoins concernant l'épandage de sel sur les rues prioritaires pour favoriser une utilisation judicieuse des ressources de la Ville;

ATTENDU QU'il appert que certains tronçons des rues analysées présentent un très faible niveau de risque étant donné leur configuration et leur absence d'inclinaison;

ATTENDU QU'il est toujours prévu d'épandre du sel à toutes les intersections des rues identifiées au parcours qui fait partie de la politique;

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier  
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE la *Politique de déneigement de la Ville de Thetford Mines*, telle qu'amendée les 7 novembre 2011 et 14 mai 2014 soit réamendée en remplaçant les plans S1 et S2 des parcours d'épandage de sel par ceux joints à la présente résolution et datés du 9 novembre 2016;

QUE cette modification entre en vigueur le 21 novembre 2016;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.3-  
Demande d'aide  
financière -  
Fonds des petites  
collectivités -  
Jeux d'eau,  
secteur  
Robertsonville

2016-452TM

ATTENDU que le secteur Robertsonville ne possède aucun site aquatique extérieur;

ATTENDU le projet d'implanter une nouvelle aire de jeux d'eau dans le secteur Robertsonville;

ATTENDU l'existence du Fonds des petites collectivités du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pouvant accorder une aide financière pour la réalisation de projets similaires;

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 21 novembre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier  
APPUYÉ PAR le conseiller Yves Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines mandate le directeur du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement pour qu'il dépose une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds des petites collectivités du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, et ce, dans le cadre du projet d'une nouvelle aire de jeux d'eau dans le secteur Robersonville, et l'autorise à signer tous les documents nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**18 - URBANISME**

**19 - LOISIRS ET CULTURE**

**20 - LÉGISLATION**

20.1-  
Adoption du  
Règlement n°  
596 (2016-59-  
PU)

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement numéro 596 et renoncent à sa lecture publique;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été donné le 17 octobre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

**2016-453TM**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marco Tanguay  
APPUYÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE le règlement n° 596 intitulé « **Règlement amendant le Plan d'urbanisme n°147 dans le but de modifier l'affectation du premier parc industriel de Thetford Mines** » soit adopté, comme si au long récité et dont le texte intégral se trouve au tome 36 des Livres des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.2-  
Adoption du  
règlement n° 597  
(2016-121-Z)

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement numéro 597 et renoncent à sa lecture publique;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du Conseil tenue le 17 octobre 2016;

**2016-454TM**

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette  
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier

ET RÉSOLU :

QUE le règlement n° 597 intitulé **Règlement de concordance amendant le Règlement de zonage numéro 148 dans le but de créer de nouveaux usages et de permettre l'entreposage extérieur dans le premier parc industriel de Thetford Mines** soit adopté, comme si au long récépissé et dont le texte intégral se trouve au Tome 36 des Livres des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.3-  
Adoption du  
second projet de  
règlement n°  
2016-122-Z

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Martin  
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QU'un **second projet** de règlement relatif au projet d'amendement au règlement de zonage n° 148 dans le but d'autoriser de nouveaux usages dans la zone industrielle 2324I (le projet n° 2016-122-Z), soit adopté sans changement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.4-  
Avis de motion  
(zone 2324I)

Le conseiller Yves Bergeron donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera présenté pour étude et adoption, le règlement amendant le *Règlement de zonage n° 148* dans le but d'autoriser de nouveaux usages dans la zone industrielle 2324I, conformément aux dispositions du projet n° 2016-122-Z.

De plus, une demande de dispense de lecture est faite conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

20.5-  
Avis de motion  
(emprunt au  
fonds de  
roulement)

Le conseiller François Madore donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera présenté, pour étude et adoption, un projet de règlement décrétant un emprunt au fonds de roulement pour un montant de 400 500 \$ afin de neutraliser les nouvelles modalités de remboursement de la TVQ, tel qu'annoncé au budget de l'année 2016.

Une demande de dispense de lecture est faite conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

**21 -**

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

21.1-  
Période de  
questions

Une période de questions a été tenue.

Les sujets suivants ont été abordés :

- 1) Projet de procès-verbal.
- 2) PIIA de la rue O'Meara.



22 -

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Et cette réunion se termine à 21h07.

---

La greffière, Edith Girard

---

Le maire, Marc-Alexandre  
Brousseau

EG/mcj